

ASSEMBLÉE NATIONALE31 janvier 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Emmanuelli-----
ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence qui tend à maintenir le FASILD.